

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

RESSOURCES HUMAINES  
DIRECTION  
DES MOYENS :  
RECRUTEMENTS,  
EMPLOIS, BUDGET

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 283164

**Objet : Evolution des emplois de la collectivité au titre du Budget Primitif 2022**

---

Mesdames, Messieurs,

Premier budget emploi de la mandature, le budget 2022 se fonde sur une progression contenue mais nécessaire des effectifs au regard de l'accroissement naturel des besoins sociaux et de l'augmentation constante de la population départementale, qui dépasse pour la première fois les 1 400 000 habitants en 2021 (INSEE), et qui s'accompagne mécaniquement d'un ajustement à la hausse du niveau d'intervention et des moyens mobilisés par la collectivité.

La seule ouverture d'équipements nécessaires aux besoins de la population (ouverture de 4 nouveaux collèges, Maisons d'accueil de proximité) représente ainsi environ la moitié des besoins d'emplois en 2022.

La collectivité maintient avec ce budget 2022 des mesures très favorables à l'emploi pour accompagner toujours plus en proximité les directions dans le pilotage de leurs activités et des grands projets de la collectivité tout en valorisant le parcours professionnel des agents.

Le Département de la Haute-Garonne a ainsi fait le choix de soutenir, par sa politique de ressources humaines la pérennisation de plus de plus de 80 contractuels pour stabiliser les situations, des créations de postes de titulaires concernant les missions de développement pérennes de politiques publiques (nouvelle génération de contrat de territoire) ou liées à la création de nouveaux équipements ainsi qu'à la valorisation de l'ensemble des lauréats de concours et des listes d'aptitude interne.

Le budget 2022 prend par ailleurs en compte les éléments suivants, s'imposant à la collectivité :

- Un glissement vieillesse technicité à 1,9% soit 3,8 M€ ;
- Deux évolutions réglementaires :
  - La révision du montant de l'indemnité forfaitaire de circulation estimée à 250 000 €,
  - Intégration de la « prime inflation » pour certains agents, estimée à 450 000 €

Pour l'année 2022 et au titre du Budget Primitif, il est proposé de répondre aux besoins des directions par :

- L'inscription de 615 contractuels pour répondre aux besoins d'accroissement temporaire de l'activité :
  - Dont 359 vacataires estivaux,
  - Dont 240 postes en renouvellement ou en prévision de besoins temporaires ou saisonniers,
  - Dont 16 contrats de projet pour répondre à des besoins nouveaux,
- La création de 93 postes budgétaires pour répondre aux besoins en emplois permanent correspondant aux orientations politiques prioritaires,
- La création d'un emploi d'expert de haut niveau autorisé par le décret 2022-048 du 21 janvier 2022, rattaché à la DGD TASP,
- La transformation de postes :
  - 88 pérennisations de contractuels dont 33 transformations pour permettre le recrutement de contractuels longue durée (Art 3-3 2°),
  - 28 transformations de postes existants pour s'ajuster à l'évolution des besoins,
  - 31 transformations pour permettre la nomination d'agents lauréats de concours ou liste d'aptitude interne,
- La mise à jour du tableau des effectifs pour 103 postes.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

*Les crédits nécessaires seront à prélever Chapitre 012*

*Annexe au rapport : 1 tableau général BP 2022*